

15ème législature

Question N° : 41328	De Mme Valérie Bazin-Malgras (Les Républicains - Aube)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > culture	Tête d'analyse >Fracture culturelle	Analyse > Fracture culturelle.
Question publiée au JO le : 28/09/2021 Réponse publiée au JO le : 04/01/2022 page : 80		

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la fracture culturelle entre les villes et les campagnes. En effet, 66 % des Français habitant en zone rurale ont le sentiment de vivre « un peu trop loin de tout ». Un sentiment en augmentation de 9 points par rapport à une précédente enquête de 2017. Un sondage Ipsos dévoile par ailleurs qu'un Français sur deux estime que sa qualité de vie se détériore contre 35 % en 2017. L'accès à la culture est par exemple largement inégalitaire sur tout le territoire. En Île-de-France, le ministère de la culture dépense 139 euros par habitant et par an contre seulement 15 euros par habitant pour le reste du territoire national, soit 9 fois moins. Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les territoires ruraux, qui concernent un tiers de la population, selon la nouvelle définition de la ruralité de l'Institut national de la statistique et des études économiques en vigueur depuis le comité interministériel aux ruralités du 14 novembre 2020, sont des territoires prioritaires du ministère de la culture. Bien que la France soit dotée d'un maillage culturel territorial très dense, avec notamment les équipements culturels de proximité que sont les bibliothèques, dont 74 % sont présentes en milieu rural, les territoires ruraux sont faiblement dotés en structures culturelles par rapport aux villes. Le ministère de la culture est pleinement mobilisé pour réduire les inégalités d'accès à la culture entre les villes et les campagnes. Il vise à limiter cette inégalité de l'accès à l'offre culturelle dans le cadre de sa politique contractuelle avec les collectivités territoriales, au moyen de conventions territoriales (conventions de développement culturel, conventions d'éducation artistique et culturelle, contrats territoire lecture) et dans le cadre de la coopération avec les ministères en charge de l'agriculture, de l'éducation et de la cohésion des territoires. Il est pleinement mobilisé dans le cadre de l'Agenda rural, coordonné par l'agence nationale de la cohésion des territoires, et des programmes en faveur des villes petites et moyennes Action cœur de ville et Petites villes de demain. L'action du ministère de la culture en faveur de la ruralité concerne l'ensemble de ses politiques : dans le domaine du patrimoine, avec notamment les aides pour l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine protégé et le label des villes et pays d'art et d'histoire ; dans le domaine de la création, avec notamment le label scène conventionnée d'intérêt national art en territoire, les Ateliers de fabrique artistique, les résidences d'artistes et le soutien aux festivals ; dans le domaine de la lecture publique, avec notamment les contrats territoire lecture et les contrats départementaux lecture itinérance ; dans le domaine des industries culturelles, avec le soutien aux librairies et aux cinémas de proximité, dont les circuits de cinémas itinérants ; dans le domaine de l'action culturelle, avec notamment les conventions d'éducation artistique et culturelle (56 % de ces conventions concernent des territoires ruraux), le label des centres culturels de rencontre, implantés majoritairement en milieu rural, des opérations comme « Création en cours » (plus de 100 résidences de jeunes artistes dans des écoles majoritairement



rurales), « L'Été culturel » (27 % des projets de l'Été culturel 2021 couvrent des zones rurales) et le programme des Micro-Folies (avec un objectif de déploiement de 200 Micro-Folies en milieu rural d'ici fin 2022). En 2020, 22,32 % des crédits consacrés à l'éducation artistique et culturelle et à l'accès à la culture ont bénéficié à des territoires prioritaires (qui incluent les territoires ruraux) et 21,8 M€ ont été consacrés aux actions culturelles en milieu rural dont 13,4 M€ aux actions d'éducation artistique et culturelle. Par ailleurs, 41 M€ du plan de relance culture sont consacrés aux territoires ruraux, soit 9 % des 460 M€ fléchés en direction des territoires. Enfin, l'action des établissements publics nationaux, implantés majoritairement en Île-de-France, irrigue les territoires ruraux à travers des projets hors-les-murs. À titre d'exemples, La Villette pilote le programme des Micro-Folies ; le centre Pompidou et le centre national des arts plastiques sont partenaires du musée mobile MuMo, qui irrigue les territoires ruraux ; la Philharmonie a déployé son dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale « Démonstrations » en zones rurales en 2021 ; l'École nationale des arts décoratifs a lancé en septembre 2021 un post-diplôme « Design en monde rural » à Nontron (Nouvelle-Aquitaine), labellisée petite ville de demain et le réseau des écoles nationales supérieures d'architecture est fortement mobilisé en faveur de la revitalisation des territoires, notamment ruraux.